

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**EPPS 005-1704/15/CC**

**■ Présentation du rapport d'activités 2014 du délégataire de service public pour la gestion des aires aménagées pour l'accueil des gens du voyage - aires de Mazargues-Eyraud et de Saint-Menet à Marseille**  
**IGS 15/14286/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° 12/1340/SOSP du 10 décembre 2012, la Ville de Marseille a confié à la Société VAGO la délégation du service public de gestion des équipements dédiés à l'accueil des Gens du Voyage pour une période de six ans et un mois, du 1er mars 2013 au 31 mars 2019.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a transmis de nouvelles compétences aux communautés urbaines, dont la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Ainsi par délibération EPPS n° 008-835/15/CC du 19 février 2015, Marseille Provence Métropole a approuvé les principes cadre de l'exercice de cette nouvelle compétence et a pris acte des engagements pris par les communes antérieurement au transfert de la compétence à la communauté urbaine.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Délibérante qui en prend acte.

Compte tenu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en fin d'année 2015, la Ville de Marseille a poursuivi la gestion de cette compétence.

Ainsi le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse des services municipaux dont la synthèse est jointe en annexe pour l'année 2014.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 12/1340/SOSP du 10 décembre 2012 portant approbation du contrat de concession entre VAGO et la Ville de Marseille pour la gestion des équipements dédiés à l'accueil des Gens du Voyage ;
- La délibération EPPS n° 008-835/15/CC du 19 février 2015 approuvant les principes cadre de l'exercice de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » ;
- Le Procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**Signé le 21 Décembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015**

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2014 a été remis par VAGO, titulaire du contrat de délégation de service public de la gestion des aires aménagées Mazargues-Eyraud et Saint-Menet pour l'accueil des gens du voyage.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2014, remis par VAGO en charge de la gestion des aires aménagées Mazargues-Eyraud et Saint-Menet pour l'accueil des gens du voyage.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué  
Préemptions – Gestion des antennes de proximité  
Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Patrick GHIGONETTO

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Equipements d'intérêt communautaire,  
patrimoine foncier, protection et sécurité des  
espaces communautaires

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER